

DÉCLARATION TRIMESTRIELLE RSA / PRIME
D'ACTIVITE (PPA):
DÉCLARATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

DÉCLARATION TRIMESTRIELLE RSA / PPA : DÉCLARATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES



Jusqu'alors, les travailleurs indépendants devaient déclarer leur chiffre d'affaires brut. En cas de perception de plusieurs natures de chiffre d'affaires, l'abattement fiscal était effectué en fonction de la nature principale déclarée pour le trimestre.

Les personnes qui ont plusieurs types d'activité (Ex. Artisan + Profession libérale) ne pouvaient donc pas déclarer leurs revenus réels.

Ressources	Octobre 2020	Novembre 2020	Décembre 2020
Salaires <small>(y compris le montant payé au titre du chômage partiel)</small>	500 €	500 €	500 €
Revenus non salariés <small>(y compris chiffre d'affaires brut)</small>	200 €	300 €	300 €
Nature de l'activité non salariée	<div>Préciser la nature ▼ Préciser la nature Artisane Commerciale Libérale Artistique</div>		
Indemnités chômage			
Pensions alimentaires			
Aucune ressource perçue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

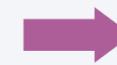
[+ Déclarer d'autres ressources](#)

DÉCLARATION TRIMESTRIELLE RSA / PPA : DÉCLARATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES



Depuis le 28 novembre :

- + Les revenus non salariés sont demandés en NET (après abattement fiscal)
- + La nature d'activité n'est plus demandée
- + Le chiffre d'affaires brut global est toujours demandé pour les besoins de contrôle
- + Les aides en ligne sont actualisées



Déclaration trimestrielle

Aliu Diallo

Déclarer les revenus

- perçus en France ou à l'étranger, même non imposables en France
- avant prélèvement à la source au titre de l'impôt, retenue ou saisie
- des mois où ils sont perçus (ex : si le salaire de mars est versé le 4 avril, il doit être déclaré pour le mois d'avril)

Ne pas déclarer les prestations familiales versées par la Caf ou la CMSA.

Le montant perçu au titre du chômage partiel/technique, doit être déclaré dans la rubrique salaires.

Ressources	Mai 2022	Juin 2022	Juillet 2022
Salaires <small>(y compris le montant perçu au titre du chômage partiel)</small>	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Revenus non salariés <small>(chiffre d'affaires mensuel net)</small>	<input type="text" value="500"/> €	<input type="text" value="500"/> €	<input type="text" value="500"/> €
Chiffre d'affaires brut	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Indemnités chômage	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Pensions alimentaires	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Aucune ressource perçue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

+ [Déclarer d'autres ressources](#)

DÉCLARATION TRIMESTRIELLE RSA / PPA : DÉCLARATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES



Concrètement, cela signifie que l'allocataire qui exerce des activités indépendantes de nature différente, doit effectuer l'abattement fiscal sur chaque chiffre d'affaires puis les additionner. C'est ce montant qu'il doit nous déclarer.



Déclaration trimestrielle

Aliu Diallo

Déclarer les revenus

- perçus en France ou à l'étranger, même non imposables en France
- avant **prélèvement à la source au titre de l'impôt**, retenue ou saisie
- des mois où ils sont perçus (ex : si le salaire de mars est versé le 4 avril, il doit être déclaré pour le mois d'avril)

Ne pas déclarer les prestations familiales versées par la Caf ou la CMSA.

Le montant perçu au titre du chômage partiel/technique, doit être déclaré dans la rubrique salaires.

Ressources	Mai 2022	Juin 2022	Juillet 2022
Salaires <small>(y compris le montant perçu au titre du chômage partiel)</small>	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Revenus non salariés <small>(chiffre d'affaires mensuel net)</small>	<input type="text" value="500"/> €	<input type="text" value="500"/> €	<input type="text" value="500"/> €
Chiffre d'affaires brut	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Indemnités chômage	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Pensions alimentaires	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Aucune ressource perçue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

[+ Déclarer d'autres ressources](#)

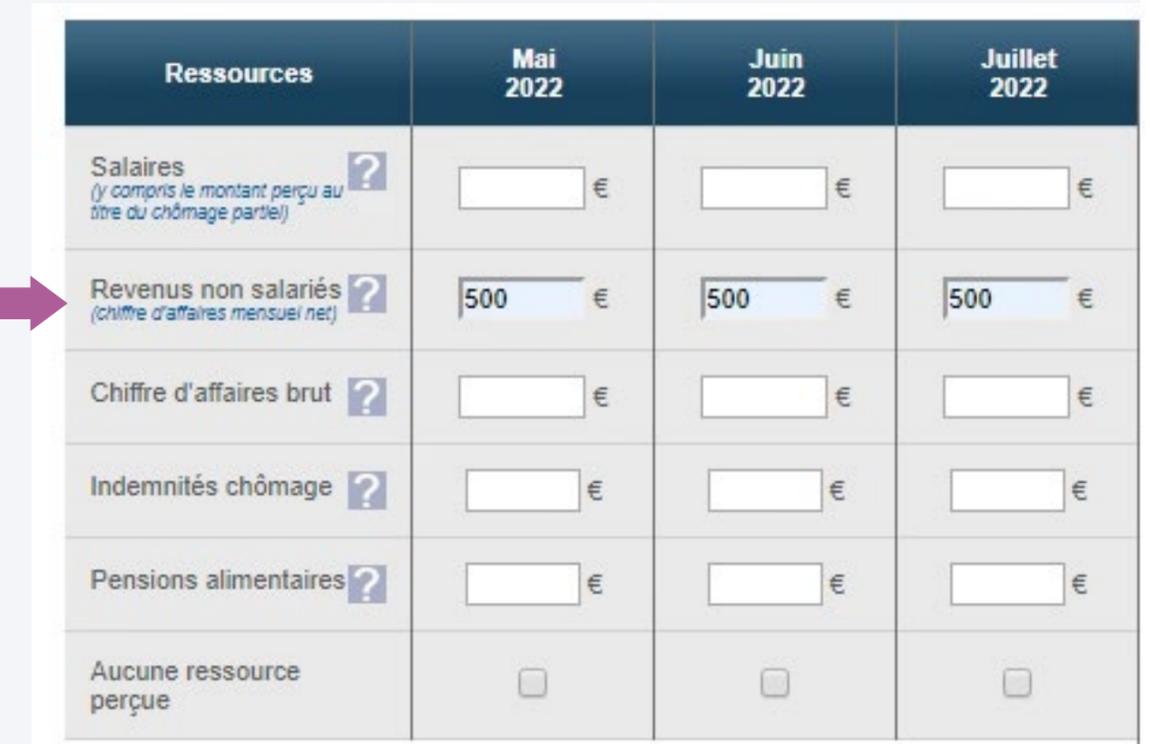
DÉCLARATION TRIMESTRIELLE RSA / PPA : DÉCLARATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES



Aide en ligne associée à la rubrique "Revenus non salariés" :



Déclarer votre chiffre d'affaires net après abattement fiscal. Si dans le cadre de votre activité vous déclarez plusieurs natures de chiffre d'affaires, préciser le montant global de vos chiffres d'affaires réalisés après les abattements fiscaux relatifs à chaque nature (BIC ventes 71% , Presta Bic 50% , BNC 34%)



Ressources	Mai 2022	Juin 2022	Juillet 2022
Salaires <small>(y compris le montant perçu au titre du chômage partiel)</small>	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Revenus non salariés <small>(chiffre d'affaires mensuel net)</small>	500 €	500 €	500 €
Chiffre d'affaires brut	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Indemnités chômage	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Pensions alimentaires	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Aucune ressource perçue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

DÉCLARATION TRIMESTRIELLE RSA / PPA : DÉCLARATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES



Aide en ligne associée à la rubrique "Chiffre d'affaires brut" :



Préciser votre chiffre d'affaires brut mensuel toutes catégories professionnelles confondues (BICventes, Presta BIC, BNC).

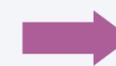


Ressources	Mai 2022	Juin 2022	Juillet 2022
Salaires <small>(y compris le montant perçu au titre du chômage partiel)</small>	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Revenus non salariés <small>(chiffre d'affaires mensuel net)</small>	<input type="text" value="500"/> €	<input type="text" value="500"/> €	<input type="text" value="500"/> €
Chiffre d'affaires brut	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Indemnités chômage	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Pensions alimentaires	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Aucune ressource perçue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

DÉCLARATION TRIMESTRIELLE RSA / PPA : DÉCLARATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES



Mêmes impacts sur l'appli mobile



← Déclaration trimestrielle des ressour...

ALIU DIALLO

Mai 2022 ?

Ressources	Montant
Salaires <small>(y compris le montant perçu au titre du chômage partiel)</small> ?	
Revenus non-salariés <small>(Chiffre d'affaires mensuel net)</small> ?	200
Chiffre d'affaires brut ?	300
Indemnités chômage ?	
Pensions alimentaires ?	

Aucune ressource perçue

Déclarer d'autres ressources +

Continuer

DÉCLARATION TRIMESTRIELLE RSA / PPA : DÉCLARATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Même chose sur la demande de Rsa
et de Prime d'activité

1 ACCÈS 2 SITUATION 3 LOGEMENT **4 RESSOURCES** 5 COORD. BANCAIRES 6 RÉCAPITULATIF 7 PARCOURS SANTE 8 FIN

Revenus de l'activité non-salariée

Vous êtes créateur ou repreneur d'entreprise

Vous employez une ou plusieurs personnes

Vous connaissez le montant de votre dernier chiffre d'affaires annuel

Le régime fiscal correspondant

Montant du chiffre d'affaires

€

Période du A

Montant de votre chiffre d'affaires net ?

Mai 2022	Juin 2022	Juillet 2022
<input type="text" value="300"/> €	<input type="text" value="400"/> €	<input type="text" value="100"/> €

Revenus du travail et de la formation

Salaires ?

